

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

BUREAU
du
JOURNAL,

Rue Pérez Castellano, 162.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

PRIX
deL'ABONNEMENT
3 patacons par mois

Almanach Français.

Mercrèdi 17 (1794). — Prise d'Ypres, par le général Pichegru, contre les Autrichiens.

MONTÉVIDÉO.

16 Juin 1846.

Dans les numéros du 29 et du 30 mai dernier le "Patriote" appelait l'attention sérieuse des autorités supérieures sur la nécessité d'une repression sévère de la fraude et de la piraterie.

Dès le lendemain, en parlant de nos articles, le "Montevideo" disait: "Il est satisfaisant pour nous d'appuyer l'idée émise par notre collègue du "Patriote", afin d'éviter les scandaleuses violations du blocus.

" Nous appuyons de notre part les observations du "Patriote" et nous croyons qu'une aussi importante indication sera accueillie par les autorités.

Malgré nos efforts et les desirs du "Montevideo" nous n'avons touché jusqu'à ce moment aucun résultat, et le moral a acquis au contraire une déplorable intensité, et il n'y aurait nullement à s'étonner que Rosas et Oribe s'approvisionnassent même sur cette place des armes et des projectiles qui leur sont nécessaires: peut être plus d'un brave tombé dans les affaires qui ont eu lieu, doit-il la mort à une balle sortie de Montevideo.

Nous avons eu sous les yeux une demande adressée à ce sujet à qui de droit et elle nous a paru offrir toutes les conditions désirables. Dans cette occasion surtout l'autorité orientale aura à se prononcer collectivement avec MM. les amiraux et ministres anglo-français. Le gouvernement et les chefs de station n'ont vu, nous assure-t-on, aucun inconvénient dans l'adoption de la mesure proposée devant laquelle les plénipotentiaires seuls auraient reculé puisque la déclaration de guerre contre Rosas n'ayant pas eu lieu, délivrer des lettres de marque leur paraîtrait contraire aux lois de la guerre.

De tels scrupules ne peuvent qu'honorer encore MM. les ministres, car ils seront une nouvelle preuve de l'esprit de conciliation et de temporisation qu'ils ont si constamment déployé en s'acquittant de la mission de paix qui leur était confiée.

Les lois de la guerre sont-elles vraiment obligatoires vis à vis d'un homme qui, comme

Rosas, les a violées tant de fois avec une audace inouïe; qui vient dans un décret récent de consacrer ces mêmes violations par les dispositions les plus horribles qui ont déjà reçu un commencement d'exécution. — Nous ne parlons point ici des assassinats déjà connus, nous dirons avec douleur que plusieurs caboteurs français, qui s'étaient rendus aux îles du Paraná pour l'extraction de bois, fruits et charbon, ont disparu depuis quelque temps et qu'il a été impossible à Buenos Ayres même de se procurer aucun renseignement sur le compte de ces malheureux.

Tous les moyens doivent dès lors être employés pour que le commerce n'ait point à souffrir des atrocités dont quelques uns de nos compatriotes sont déjà tombés victimes.

Si de fâcheuses hésitations pouvaient avoir lieu nous devrions rappeler ici la conduite infâme de Rosas et de son cercle lors du blocus antérieur envers l'honorable officier général qui commandait alors dans ce fleuve, et qui a été récompensé de ses services par la vice amirauté, la prefecture de Rochefort et qui vient après d'autres distinctions non moins méritées, d'être appelé par la confiance du Roi au poste important de préfet maritime de Brest.

Tout le monde a nommé M. l'amiral LEBLANC.

(La suite du prochain numéro.)

On lit dans une lettre venue de Rio Grande en date du 6 de ce mois:

" La desertion des soldats d'Oribe dans cette province continue et va croissant: il y a quelques jours trente cinq se sont présentés à la fois et dans un état de dénûment à faire pitié. "

Les bâtimens arrivés de Corrientes jusqu'hier soir sont au nombre de quinze: 5 orientaux, 5 nord américains, 1 correntin, 1 hambourgeois, 1 français, 1 prussien, 1 danois. Tonnage 1323, équipage 128 hommes, passagers 36. Chargemens: cuirs 141,438, herbe mate 2,268 tierçons, 326 ballots crins, 99 armoires id., 2000 cornes, Laine, suif, savon 3 barriques, 1 caisse amidon, 1 barrique graisse, 401 paniers tabac, 383 arrobe id., cuirs tannés 364, viande salée 2,800 quintaux, 2 caisses chandelles, 6 paires de moyeux, une partie laine et crins, marchandises retournées 167 caisses.

Le trois mats barque anglais "Holly Hood" est resté à Corrientes. Dans la baie de Sota (Goya) se trouve le brick français "Courrier de la Seine Inférieure" remontant à Corrientes. La goelette nationale "Guillermo" en voyage de Corrientes au Paraguay.

Les bâtimens de guerres occupent les stations suivantes: à Obligado, la corvette Comus et le vapeur Lizard, anglais; la corvette Expeditive et le vapeur Gassendi, français. — A l'embouchure du Guazu, la corvette Coquette et le brick San Martin, français. — A Mariin Garcia, le brick goelette Procida, français; le brick Fanny et le vapeur Harpy, anglais.

Dans ce port sont arrivés les vapeurs Gorgon, Aleto, Firebrand, le brick goelette Dolphin, anglais, et le vapeur français Fulton.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 8 avril 1846.

(Suite.)

Il est revenu après M. de la Rochejacquelin sur la part de complicité faite au gouvernement de l'Autriche dans les crimes, qui sont nés en Galicie, de l'insurrection et de l'état social du pays. Mais sur ce point, les faits étaient déjà connus. Si l'administration autrichienne n'est pas à l'abri de tout reproche, si elle a laissé trop longtemps subsister dans une de ses provinces des germes de haine qui pouvaient un jour armer deux classes de la population l'une contre l'autre, si quelques autorités secondaires n'ont pas su arrêter à temps l'explosion de ces ressentiments et ont permis qu'elle causât de grands malheurs, le gouvernement du moins ne s'est pas rendu coupable des odieux calculs, des criminelles incitations dont on a accusé sa politique; et ce qu'il y a de mieux à faire, pour lui-même, comme pour ceux qui l'avertissent de loin ou de près, n'est-ce pas de prévenir autant que possible, par de sages mesures, le retour de semblables malheurs?

Après l'orateur du parti catholique, la Chambre des pairs a entendu, sur le même sujet, M. Victor Hugo et M. Villemain. Le premier a représenté la cause de la Pologne comme celle de la civilisation qui ne doit jamais être abandonnée. Il a fait entendre aussi de nobles et éloquentes paroles, mais qui appartiennent au domaine de l'histoire et de la philosophie pour ainsi dire, plus qu'à celui de la politique et des affaires. M. Villemain, orateur non moins brillant par la forme n'a été guère plus heureux au fond. Il a conseillé aux Polonais, la résignation en termes touchants et il leur a parlé d'espérance. Nous voulons espérer comme lui, mais pour cela nous avons besoin de ne pas discuter les théories politiques sur lesquelles il fonde l'espoir d'un meilleur avenir. M. Villemain voit poindre en Europe une nouvelle révolution destinée à briser cette autocratie qui réunit en elle le pouvoir temporel et la puissance spirituelle, faisant ainsi peser un double joug sur les peuples. La Pologne lui semble appelée à en être

le foyer et l'instrument: c'est là un grand et bel avenir: mais qu'il est loin de nous!

A tous ces discours M. Guizot n'a répondu qu'en très peu de mots. Il a rappelé, comme à la Chambre des députés, qu'en acceptant l'état légal de l'Europe tel que l'avaient fait les traités, le gouvernement de 1830 était, par cela même, engagé à le respecter et à ne point s'associer aux tentatives faites pour le modifier. Il a répété que cette fois encore le gouvernement acquitterait généreusement sa dette d'hospitalité envers les Polonais malheureux: qu'il avait fait et renouvelé ses réserves en faveur des garanties données en 1815 au maintien de la nationalité polonaise: il a ajouté que les mêmes réserves seraient faites au besoin pour protéger aujourd'hui l'indépendance de la république de Cracovie, mais que sous ce rapport, il y avait tout lieu de le croire au moins, il ne s'élèverait aucune difficulté sérieuse.

En résumé, la discussion a été plus brillante qu'utile. Elle n'a révélé rien de nouveau, n'a point fait avancer d'un pas la grande question qui en était l'objet: elle a eu sur celle qui l'avait précédée d'une semaine à la Chambre des députés le mérite d'être moins inopportune ce qui a permis aux divers orateurs de prendre un peu plus leurs aises et de se tenir moins à l'étroit. Voilà son avantage: elle n'a pas eu, elle ne pouvait avoir d'autres résultats.

A la Chambre des députés le débat sur les incompatibilités s'est terminé beaucoup plus promptement qu'on ne s'y attendait. Personne dans l'opposition n'a voulu prendre la parole après M. Thiers. Quoique M. le ministre de l'intérieur eût relevé dans le mémorable discours, comme l'appelle M. de Rémusat, quelques erreurs historiques assez grossières, et qu'il oppose sur plusieurs points d'assez bonnes raisons aux saillies et aux hardiesses de son adversaire: on est convenu sur les bancs de la gauche, de dire qu'il n'avait pas été répondu à l'ancien président du conseil, et ce mot d'ordre accueilli par M. O. Barrot lui-même a mis un terme à la discussion. On a évité par là une réplique de M. Guizot suivant toute apparence, le calcul n'est peut-être pas mauvais. La question était d'ailleurs pour tout le monde jugée d'avance. La Chambre a décidé à la majorité de 232 voix contre 184, qu'elle ne passerait pas à la discussion des articles de la proposition dont elle a aussi condamné le principe radicalement.

On annonce que le prince de Joinville va prendre pendant quelque temps le commandement de notre escadre de la Méditerranée. S. A. R. est attendu à Toulon, disent les journaux de cette ville, et l'on ajoute que son arrivée dans cette ville coïnciderait avec la visite que doit y faire à nos grands arsenaux le grand duc Constantin qui vient de passer quelque temps à Rome. Cet acte de courtoisie aurait-il pour résultat de rétablir entre la France et la Russie des relations meilleures? Il est évident que le cabinet des Tuileries ne les recherche pas tout prêt d'ailleurs à les accepter dans les termes qu'il a posés lui-même. Le langage de M. Guizot dans les discussions qui viennent d'avoir lieu au sujet de la Pologne, établissent clairement que notre gouvernement est décidé à cet égard à ne faire que des concessions de politesse.

(La suite au prochain numéro.)

Pologne et Galicie.—Ainsi que nous l'avons dit, les autorités autrichiennes ont beaucoup de peine à arrêter les excès des paysans, déchainés contre les nobles. L'archiduc Ferdinand lui-même s'est transporté de sa personne au milieu de ces furieux. Huit cents nobles ont péri sous leurs coups. Les propriétés et les châteaux sont dévastés.

Le gouvernement autrichien a eu l'impudence de livrer à la publicité une lettre où il félicite les autorités galliciennes qui ont mis à prix la tête des nobles, et une proclamation où il remercie les paysans qui ont si bien exécuté ces dignes instructions.

L'exemple donné par le gouvernement autrichien a été suivi par le gouvernement russe. Les paysans qui ont livré les insurgés de Siedice ont reçu chacun une récompense pécuniaire, et ils ont été décorés de médailles et affranchis d'impôts pour toute leur vie.

Cependant, tout en décernant des récompenses à de malheureux paysans, agissant sous l'inspiration de la ter-

reur, le gouvernement russe a compris le danger dont le menaçait le déchainement du peuple des campagnes contre la noblesse. Aussi s'est-il immédiatement décidé à mettre en même temps à prix les têtes des paysans qui de la Galice, ont fait irruption dans le royaume de Varsovie pour y continuer leur œuvre.

Et tout cela se passe en plein dix-neuvième siècle!

Les exécutions et les supplices ont jeté Varsovie dans la terreur et la consternation.

Portugal.— Dans la séance du 20 mars, un projet de loi de régence a été présenté aux cortès portugaises. D'après le projet, la régence, en cas de mort de la reine dona Maria, appartiendrait au roi Ferdinand.

Provinces du Caucase.—Les Russes poursuivent activement leurs préparatifs pour la campagne prochaine. Ils détruisent par la hache et le feu les forêts qui font la principale force de leurs adversaires. Un engagement a eu lieu entre les troupes russes et les Tchetchènes: il a été meurtrier pour les deux partis. Schamil s'est ménagé de vastes intelligences parmi les peuplades nombreuses et beliqueuses qui avoisinent la mer Caspienne. Ces alliances vont accroître ses forces, et par conséquent ces chances de succès.

SUISSE.—**Berne.** L'assemblée constituante est actuellement séparée, après avoir chargé une commission, composée d'un personnel entièrement libéral, du soin de préparer un projet de constitution. Le gouvernement excite aujourd'hui peu de défiance. En effet, M. l'avoyer de Tavel, président du conseil d'état, est venu déclarer le 16 mars, que c'était avec joie que le gouvernement s'associerait de tous ses moyens à tout ce que l'assemblée constituante pourrait faire dans le but de doter le pays d'une meilleure constitution.

Trieste.—200 Monténégriens ont tenté une attaque contre le village de Sabai, dans le district d'Antivari; mais ils ont été repoussés par les habitants turcs qui se sont levés en masse pour opposer une vigoureuse résistance. Dans le district de Cacao, il y a eu une rencontre sérieuse entre les partisans de Vladica et ceux du gouvernement turc: on compte, de chaque côté, une trentaine de blessés. Les Albanais, comme les Monténégriens, se préparent à la lutte.

On demande au Consulat général de France des renseignements sur les personnes dénommées ci après:

Lehédier Honoré.	Semblat Bathélemy.
Grimeaux (veuve).	Helie J. B. Victor.
Gourrau Faldonis.	Soula Jean Marie.
Duffau.	Roche Baptiste.
Bagué Bernard.	Recoquillon Prosper.
Laforgue Jean François.	Vignau Jean.
Neuville Fgois Amédée.	Lescoute Peyre.
Daudy Jacques.	Dodo Pierre.
Pujos Bernard.	Bourane Bernard.
Pascal Vincent et Joseph.	Mazoyer Antoine.
Bindine Li.	Gonneau Alphonse.
Jean Prat.	Defau Etienne.
Camors Jean Bertrand.	Barrière Jean.
Roux Louis François.	D. Jeanne-Frang. Fanny.
Jean Pere dit Brignol.	Oltamare.
Pierre Simon Reissnol.	De Poussignon François.
Landry Joseph Prudent.	Roiné Frédéric Julien.
Belbeze René.	Lacouturier.
Belbeze Raymond.	Lestrade.
Ponce Jourda.	Rouleaud Joseph.
Souffron.	Bertrand (de Charre).
Deschamps Louis Théop.	Mazeas Valentin.
Mme V. Reux née Fitte.	Les époux Lasserre.
mann.	



et MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES

Entrées du 14.

Gualeguny, paylebot nat « Clorinda, » avec cuirs et laine à ordre.

Cadix, le 17 mars brick beige « Infatigable, » avec chargement de sel à Zummaram.

Goya, brick américain « Emerald, » avec 3 passagers cuirs yerba et bois de construct on à Lafone.

Goya, brick américain « Ana, » avec produits du pays à Lafone.

Pilare, brick correntin « Independencia Americana, » avec yerba cuirs graisse et tabac à Jomas Raurse.

Corrientes, trois mats français « Printens, » avec 2 passagers suifs cuirs crin à Isabelle.

Goya et Colonia, brick danois « Fides, » avec 1 passager crin cuirs et graisse à vapeur à H. Brothers.

Pour le Havre et S. Malé.

Le fin voilier, brick français « Ave Maria, » capitaine Boutruche, ayant une partie de son chargement fait à Corrientes, contractée pour suivre à ces destinations, admet encore des marchandises à fret, et des passagers auxquels il peut assurer le meilleur traitement, devant mettre à la voile le 10 Juillet prochain.

S'adresser, ou au capitaine à bord, ou à son consignataire rue de las Camaras ns. 41 et 43. Vaillant ADOLPHE.

En charge pour le Havre.

La superbe barque française « Parana, » capitaine Lecomte, partira pour cette destination le 30 juin prochain; elle reçoit des marchandises à fret, etc. des passagers, aux quels on garantit le meilleur traitement dans une chambre élégante et commode. On peut s'adresser, pour traiter, chez MM. Isabelle et fils, consignataires, rue du 25 mai n. 303, ou au capitaine Lecote à son bord.

AVIS DIVERS.

Dernier Avis.

A MM. LES CREANCIERS DE LA LEGION FRANCAISE ET DE G. N.

Par deux avis publiés dans les divers journaux de cette capitale, M. Vaillant a fait un appel à MM. les créanciers pour présenter leurs comptes et procéder après vérification au partage des 12 800 piastres en actions de la Douane regues du Gouvernement en acompte sur une somme montant à 25 674 piastres 98 reis. Comme il existe encore des retardataires qui empêchent que ce partage ne puisse avoir lieu ils sont prevenus et pour la dernière fois, qu'il sera procédé le 1. Juillet prochain à la liquidation de la somme sus-énoncée, et qu'une réclamation ne sera admise passé ce délai. THIEBAUT.

Chambres Garnies.

A LOUER.

Rue des Missions, (Mole) n° 65.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.